

Compte-rendu du Conseil Municipal d'ESPINASSE-VOZELLE

du mardi 21 Mai 2021 (Salle Polyvalente P. Bathiat)

Ouverture de la Séance à 18h30

Présents :

Maire : Michel Marien,

Adjoints : Jean Pierre Bettiga, Philippe Mondet, Daniel Auxietre, Simone Beauvoir

Conseillers : Catherine Bouchot-David, Morgane Laulin, Hervé Ramin, Jacques Parmentier, Aline Tabardin Goigoux, Jocelyn Toton, Marc Rélot

Absents excusés : Fonde Gaëlle, Catherine Bouchot-David et Hervé Ramin ayant donné pouvoir.

Assistait à la séance : Nadine Martin, Secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Jocelyn Toton

*** Point sur la matinée « Forum des envies », samedi 15 mai :**

Chacun de ceux qui ont répondu à cette invitation ont pu, après avoir situé leur domicile sur une vue aérienne de la Commune, expliquer leur attachement à leur cadre de vie, leurs habitudes de déplacements, mais surtout leurs attentes pour rendre leur vie quotidienne plus agréable en redynamisant la vie communale. Toutes les réflexions et les propositions ont été collectées et viendront alimenter le projet de développement du bourg dont les contours ont déjà été dessinés par l'équipe municipale.

Cette première rencontre, animée par le cabinet URBICAND a permis de dégager la perception des habitants de notre Commune et de poser un diagnostic, à travers des échanges intéressants. La prochaine étape associera toute la population qui le souhaitera à des ateliers participatifs qui déboucheront sur des propositions concrètes.

*** Nettoyage de printemps :**

Une quarantaine de volontaires, se sont retrouvés au stade municipal et se sont répartis sur 7 secteurs par groupe de 6 pour nettoyer les fossés de la commune.

La « collecte » a malheureusement été fructueuse : plus de quatre cents kilos de déchets

*** Travaux route de Vendat/rue des Loubières :**

Un premier échange de travail s'est tenu sur les aménagements après les observations de l'architecte. Ceux-ci seront simples sur la route de Vendat et liés au problème de vitesse et au plan de circulation avec la construction de l'école.

Ils seront plus compliqués rue des Loubières en raison des multiples secteurs de différentes largeurs pour le cheminement piétons sur un seul côté. L'emplacement de l'abri-bus pose un problème, aussi il faudrait envisager l'acquisition de terrain pour agrandir (environ 5 mètres de large entre les 2 virages). Certaines parcelles en bordure de la rue devront peut-être faire l'objet d'acquisition par la commune et pour d'autres les riverains ont empiété sur le domaine public. Enfin les terrains sont surélevés d'un côté de la rue et en contre-bas de l'autre. Un nouveau rendez-vous sera pris au mois de juin.

*** Centre de formation :**

Le permis de construire pour le centre de formation rue des Loubières a reçu un avis favorable.

Les travaux doivent démarrer prochainement.

*** Zone humide stade :** l'acte notarial pour l'acquisition du terrain de M. Rocher a été signé le 19 mai. Les travaux débuteront aux printemps 2022. Des contacts ont été repris avec Monsieur Bisson, propriétaire de la parcelle E 312, de 6 800m², où passe le Révillon en vue de son achat. Celui-ci a fait une proposition de prix à 5 000 euros, la commune lui fera une contre-proposition.

Mise à jour du tableau de classement des voies communales :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le chemin rural intercommunal de Banelle à l'Alliat est inscrit au tableau de classement des voies communales de la commune d'Escurolles sous le n° VC45, mais ne figure pas sur celui d'Espinasse-Vozelle.

Des travaux devant y être programmés et financés pour partie par la commune d'Espinasse-Vozelle, il est nécessaire d'inscrire cette voie au tableau de classement des voies communales pour une longueur de 420 mètres linéaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

* **précise** que le classement et la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales envisagé ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.

* **demande** le classement de ce chemin dans les voies communales, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière)

* **demande** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.

* **autorise** le Maire à procéder aux formalités nécessaires et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

Représentant titulaire et suppléant à l'Agence France Locale (A.F.L.) :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,

Vu le livre II du code de commerce,

Vu la délibération d'adhésion de la commune n° 04 en date du 29 août 2019,

Vu l'exposé des motifs présenté en date du 06 avril 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

* de désigner Jean-Pierre BETTIGA, en sa qualité d'adjoint au Maire, en tant que représentant titulaire de la commune d'Espinasse-Vozelle, et Michel MARIEN, en sa qualité de Maire, en tant que représentant suppléant de la commune d'Espinasse-Vozelle, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

* d'autoriser le représentant titulaire de la commune d'Espinasse-Vozelle ainsi désigné à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

* d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Règlement intérieur médiathèque municipale :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le règlement intérieur de la médiathèque municipale.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Règlement intérieur pour l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et la cantine :

La commission Enfance-Jeunesse présente à l'Assemblée le projet de nouveau règlement intérieur pour l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et la cantine à la prochaine rentrée scolaire 2021/2022.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces documents tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

Convention de partenariat avec le SICTOM Sud-Allier pour favoriser la réduction et le tri des déchets sur le territoire :

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention de partenariat avec le SICTOM Sud-Allier pour favoriser la réduction et le tri des déchets sur le territoire.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Cette convention permettra d'obtenir une aide de 25% du montant H.T. pour l'achat de gobelets réutilisables personnalisés (plafonnée à 250 € H.T.).

Contrat de maintenance, d'hébergement et de sauvegarde logiciel :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'acquisition d'un logiciel pour la gestion du fonctionnement de l'accueil périscolaire, l'accueil de loisirs et la cantine, ainsi que d'un « portail famille » auprès de la société DEFI INFORMATIQUE.

Son utilisation et son fonctionnement nécessitent un contrat de maintenance, d'hébergement et de sauvegarde logiciel pour un montant annuel de 1 929,60 euros T.T.C..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce contrat tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Chèque assurance :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite de la mise à jour des contrats d'assurance, la commune bénéficie d'un remboursement d'un montant 1 551,98 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement qui sera versé au compte 7588 Autres produits divers de gestion courante.

Caution pour espace ludothèque :

Le nouveau règlement de la médiathèque avec un service ludothèque ayant été approuvé il est nécessaire de fixer la caution qui sera demandée pour le prêt de jeux. Monsieur le Maire propose de fixer le montant à 40 euros par chèque établi à l'ordre de « régie de la médiathèque ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Décision modificative : Caméra barnum

Investissement

Dépenses article 2158-318 + 580,00

Recettes article 021 + 580,00

Fonctionnement

Dépenses article 022 - 580,00

023 + 580,00

Questions diverses :

- Enfants à vélo pendant les vacances scolaires : Monsieur le Maire est intervenu auprès de plusieurs enfants circulant à vélo place de la mairie et sur les espaces publics. Il a donc été envisagé de créer un parcours à bosses sécurisés sur le délaissé vers le stade.

- Bureau des élections du dimanche 20 juin :

Président : M. Marien

8h – 13h : J. Parmentier – H. Ramin – M. Rélot – A. Tabardin-Goigoux – M. Laulin

13h – 18h : D. Auxière – C. Bouchot-David – MH. Bourdier – J. Toton – F. Touzain

Le maire lève la séance à 20h 15.

